

ACC 82 - 2004

Lignes directrices sur les moisissures pour l'industrie canadienne de la construction

En raison de la couverture médiatique sur les risques potentiels des moisissures pour la santé au cours des dernières années, le grand public est de plus en plus préoccupé par la formation de moisissures et à l'exposition à celles-ci. Les questions légales et les demandes d'indemnité associées à ces risques font en sorte que les moisissures sont devenues un sujet très brûlant.

Cela a eu pour effet d'exercer des pressions croissantes sur les gérants d'immeubles, les comités de sécurité, les directeurs, les entrepreneurs, les consultants et les propriétaires pour qu'ils évaluent adéquatement les effets des moisissures et qu'ils mettent en place des pratiques et des procédures adéquates de prévention, de nettoyage et d'assainissement.

En tant que professionnels de la construction, il est indispensable de comprendre les questions liées aux moisissures pour pouvoir réaliser des projets réussis et minimiser les responsabilités connexes. Ce document a pour objectif de fournir des renseignements aux intervenants afin de les aider à comprendre les questions liées aux moisissures, de même que leurs propres rôles et responsabilités et les décisions qui peuvent augmenter ou diminuer considérablement les facteurs de risque connexes.

Le document ACC 82 - 2004, *Lignes directrices sur les moisissures pour l'industrie canadienne de la construction*, a pour but de fournir des conseils sur les méthodes appropriées de diligence raisonnable en matière de protection contre les moisissures. Ces lignes directrices présentent des renseignements utiles et des instructions étape par étape ayant trait aux aspects suivants :

- Considérations concernant les assurances;
- Prévention et lutte contre l'infiltration d'humidité;
- Exploitation et entretien adéquat des bâtiments;
- Évaluation des moisissures;
- Protocoles de correction des problèmes de moisissure;
- Mesures appropriées d'élimination des matériaux moisiss;
- Lignes directrices concernant la sélection des entrepreneurs responsables de la correction des problèmes de moisissure.

Ce document contient aussi une liste de vérification pour déterminer la présence de moisissures dans un bâtiment existant, ainsi qu'une liste de ressources en matière de correction des problèmes de moisissures. L'Association canadienne de la construction estime que le document ACC 82 – 2004 est un outil tellement important qu'elle en a affiché une version téléchargeable sur son Web (www.cca-acc.com) à l'intention de ses membres. Vous pouvez aussi obtenir des versions imprimées de ce document auprès de votre association de construction locale.

